



District de Maine et Loire de Football

ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE

Vendredi 20 septembre 2024

Pointage des clubs à partir de 18 h 30 – Ouverture de l'AG à 19 h 30

ALLONNES – Espace PAIA

POUVOIR

De représentation par un membre dirigeant du même club

Article 12.3 des statuts : « Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club ne peut pas représenter un autre Club. »

Je soussigné (nom et prénom).....

Président du Club :

Affilié sous le n° :

Ne pouvant pas assister à l'Assemblée Générale ci-dessus mentionnée :

Mandate (nom et prénom) :

pour agir en mes lieu et place lors de l'Assemblée Générale du [District du Maine et Loire de Football](#) du 20 septembre 2024

 *Pouvoir de représentation à remettre lors de l'émargement **accompagné de :***

- *L'attestation de la licence dirigeant du mandaté (extraction via Footclubs)*
- *Ou à minima d'une pièce d'identité*

<p><u>Cachet du club</u></p>	<p><u>Signature</u> (précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)</p>
-------------------------------------	--